

**CUB – COS
CONVENTION FINANCIERE 2014**

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.**

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 février 2000 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Madame Danielle MALANDAIN, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'administration de l'association en date du 22 mars 2007.

ci-après désignée "l'Association"

ET

✓ **LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX,**

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2012/0152 du 16 mars 2012, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ci-après désignée "la Communauté"

PREAMBULE :

L'association et la Communauté urbaine de Bordeaux ont conclu une convention triennale d'objectifs pour les années 2012-2014, dans laquelle la subvention de base est fixée à 991 847€.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2014.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour faire suite au budget prévisionnel 2014 de l'Association du Comité des Oeuvres Sociales estimé à 2 128 695 €, dans lequel une demande de subvention d'un montant de 991 847 € est inscrite, le montant de la

subvention de base au titre de 2014 est fixé à 991 847 €.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées, ou restant à engager.

Cependant, l'Association pourra présenter un projet associatif qui après accord de la Communauté, permettra d'affecter une part des excédents constatés. Ce projet validé par les instances compétentes de l'Association sera transmis à la Communauté.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 793 477 € suivant la notification de la présente convention,
- le solde de la subvention 2014 sera calculé sur le montant de la subvention de fonctionnement 2014, et versé dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice et à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes certifiés conformes,
 - un compte rendu d'activités détaillé,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à transmettre ses statuts actualisés.
- à transmettre à la Communauté, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, les documents visés à l'article 4.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté

apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT DE SOLDE

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2014. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 9 – VALORISATION DU PERSONNEL ET DES BIENS MIS A DISPOSITION

Les biens et le personnel mis à disposition du COS font l'objet d'une évaluation afin d'être valorisés.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe : Prévisions budgétaires 2014

Fait à BORDEAUX, le

**La Présidente du Comité des Œuvres
Sociales (C.O.S),**

Danielle MALANDAIN

**Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux (C.U.B),**

Vincent FELTESSE

COMPTE RENDU PARTIEL D'ACTIVITE 2013 DETAILLE
NOTE DE COMMENTAIRES

Conformément à la convention financière 2013 liant la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Association du Comité des Œuvres Sociales de la Cub, veuillez trouver ci-après le compte rendu d'activités détaillé et les commentaires expliquant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes du bilan 2013 par rapport au budget prévisionnel 2013 arrêté à la date du 8 janvier 2014 comme indiqué aux articles 4 et 7 de la convention. Les prestations 2013 sont en cours de traitement et ces sommes évolueront.

DEPENSES

Aides vacances limitées à 31 jours	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Centres de vacances	19 244,40	28 100	18 321,06
Séjours linguistiques	10 669,80	4 100	3 936,21
Séjours ski	3 223,81	5 100	3 452,16
VVF	603,00	1 200	832,00
Location organisme	11 909,54	13 100	9 575,18
Location particulier	1 346,10	2 000	210,00
Vacances pour tous	11 818,24	20 000	12 169,33
TOTAL	58 814,89	73 600	48 495,94

Nous constatons que les aides-vacances, dans leur ensemble, diminuent d'année en année.

Les séjours linguistiques ont considérablement baissé : depuis janvier 2013, une ligne « classe à l'étranger » a été créée dans la prestation parascolaire avec un montant maximum journalier de 40 €/jour.

La prestation « Location particulier » est moins demandée peut-être parce qu'il y a de moins en moins de particuliers déclarés, propriétaires de biens locatifs.

La prestation vacances pour tous a une évolution constante. L'augmentation en 2013, confirme que l'information sur cette prestation a été mieux perçue.

On peut aussi se demander si les adhérents rencontrent des difficultés financières ou s'ils priorisent l'achat de chèques-vacances. (cf. tableau p. 3).

Aides vacances Hors 31 jours	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Centres aérés	23 328,00	25 500	19 722,57
Séjours parascolaires	745,00	10 300	9 776,35
Garderie périscolaire	4 921,98	6 000	4 160,32
Garde d'enfants (crèche, etc.)	54 160,18	60 500	43 871,16
TOTAL	83 155,16	102 300	77 530,40

Les prestations Centres aérés - Garderie périscolaire et Garde d'enfants du dernier trimestre sont en cours de versements : elles sont versées trimestriellement.

Très forte augmentation de la prestation « Séjours parascolaires » (explication donnée plus haut).

Location Mobil home et nuitées	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Linéaires	130 301,20	128 200	127 666
Escapades (Nuitées)	12 000,00	13 500	11 550
TOTAL	142 301,20	141 700	139 216

Chaque année, la commission mobil home se réunit et avec l'aide des fiches de satisfaction, elle revoit les sites n'ayant pas donné entière satisfaction. Les négociations avec les différents prestataires ont permis d'obtenir des tarifs préférentiels. Les nuitées ont toujours un vif succès ainsi que les mobil home.

Bons d'achat Cadhoc	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Mariage - Pacs	5 880,00	6 900	5 472
Naissance	10 584,00	10 700	9 576
Aide à la scolarité	162 833,00	171 700	175 640
TOTAL	179 297,00	189 300	190 688

Prestation Mariage et naissance :

L'évolution de ces prestations est liée à la pyramide des âges des agents communautaires.

Aide à la scolarité : Prestation délivrée jusqu'à fin octobre de l'année en cours. Toujours en augmentation par rapport à 2012.

Primes	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Médailles	46 250,00	57 150	47 000
Départ à la retraite	17 500,00	25 000	27 500
Aide aux obsèques	10 958,33	15 100	12 000
TOTAL	74 708,33	97 250	86 500

Le prévisionnel 2013 concernant les médailles et les départs à la retraite a été chiffré au vu des prévisions données par la DRHDS.

Aides	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Aides pécuniaires	46 257,91	0	0
Aide au secteur locatif	5 710,22	7 000	6 444,91
Aide au prêt équipement de première nécessité	2 810,98	6 000	4 662,26
Aide au prêt dentaire optique et auditif	0	1 000	1 343,21
TOTAL	54 779,11	14 000	12 450,38

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la prestation « aides pécuniaires » a été transférée à La Cub.

Les aides au secteur locatif, à l'équipement de première nécessité et dentaire, optique et auditif, dépendent d'un prêt. En 2012, l'aide au prêt dentaire, optique et auditif n'existait pas. Cette prestation a été réévaluée et a permis d'octroyer une aide en fonction du quotient fiscal.

Prêts	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Immobilier	286 000,00	297 000	296 824,40
D'honneur	14 628,86	0	0
Secteur locatif	14 060,67	17 000	15 504,73
Aménagement secteur locatif	5 915,67	5 000	2 607,30
Aide à l'équipement de première nécessité	11 243,93	14 000	11 328,61
Soins dentaires, optique et auditif	7 770,18	11 000	12 852,13
Secours d'urgence	0,00	1 000	0
TOTAL	339 619,31	345 000	339 117,17

27 prêts immobiliers ont été attribués. La décision de limiter le nombre de prêts immobilier n'affecte pas le nombre de demandes, un quotient fiscal maximum pour pouvoir y prétendre, a été imposé. Dans la mesure du possible et afin de ne pas pénaliser un adhérent, toute demande de prêt au-delà du nombre décidé, est étudiée avec bienveillance.

Prêt à l'équipement de première nécessité : Prêt assorti d'une aide (don) en fonction du quotient fiscal, destiné au paiement d'équipement de première nécessité (réfrigérateur, table et chaises, lit et sommier, gazinière).

La prestation est de plus en plus demandée, le changement de situation familiale de l'adhérent étant une des principales raisons pour la demander.

Prêt à l'amélioration du secteur locatif : Prêt destiné au paiement de travaux effectués dans le logement principal, loué (peinture, tapisserie, revêtement de sol).

Prêt dentaire optique et auditif : Prêt assorti d'une aide depuis 2013 en fonction du quotient fiscal.

Chèques vacances	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Achat de Chèques vacances	777 080,00	900 000	838 520,00
Frais de gestion (1%)	7 935,80	9 165	8 550,20
TOTAL	785 015,80	909 165	847 070,20

Les chèques vacances font toujours l'unanimité chez nos adhérents. La dépense réelle du COS est de **326 624,00 €** (participation des adhérents déduite). Le nombre de dossiers traités en 2013 est de 3 480 contre 3 252 en 2012. Le COS prend en charge environ 38 % de la dépense.

Charges de structures	Dépenses 2012	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013 au 08/01/2014
Personnel	186 643,51	200 100	
Locaux/meubles	10 818,00	15 100	
Commissaire aux comptes	11 585,34	13 500	71,76
Soutien comptable	5 863,32	6 000	6 068,04
Assurance	1 537,21	2 000	1 271,35
Consommables/fournitures	5 371,55	10 100	8,01
Maintenance logiciel	1 400,00	1 600	1 775,55
Achat logiciel	5 601,00	0	0
Achat coffre fort	4 914,36	0	0
Frais bancaires	787,91	900	646,86
Frais missions réceptions	696,90	1 000	
Frais postaux	493,45	1 600	
Contentieux - Huissier	0,00	300	
Pertes et profits	12,00	500	
Charges sur exercices antérieurs	57,96	0	222,54
Total	235 782,51	252 700	10 064,11
Total des dépenses	1 953 473,31	2 125 015	1 751 132,20

RECETTES

	Recettes 2012	Budget prévisionnel 2013	Recettes 2013 au 08/01/2014
Cotisation	5 736,00	5 800	6 046
Participation des adhérents sur les chèques vacances	482 145,00	558 450	520 445,50
Participation des adhérents sur les locations mobil home	56 802,73	56 800	59 531,74
Participation des adhérents sur les nuitées	12 061,50	12 000	13 379,70
Participation prêts	5 457,15	3 900	4 950
Produits exceptionnels		0	3 331,65
TOTAL	562 202,38	636 950	607 684,59

Le nombre d'adhérents (actifs) est toujours en augmentation. En effet, La Cub recrute deux fois par mois et l'adhésion au Cos fait l'unanimité. On a pu constater que les nouveaux embauchés avaient des enfants, ce qui laisse présager que certaines prestations vont augmenter.

La participation aux prêts correspond aux 1, 2 et 3 % appliqués sur le montant emprunté en fonction du quotient fiscal.

Remboursements prêts	Recettes 2012	Budget prévisionnel 2013	Recettes 2013 au 08/01/2014
D'honneur	27 368,28	49 889,92	49 848,92
Immobiliers	447 951,79	404 346	458 146,88
Développement durable	28 478,24	20 636	33 205,44
Secteur locatif	9 597,09	7 508	12 563,56
Amélioration secteur locatif	1 664,00	2 502	3 551,57
Aide à l'équipement de première nécessité	5 555,03	4 868	8 541,34
Soins dentaires, optique et auditif	7 448,13	6 468	10 568,14
Secours d'urgence	0	0	
Profits sur exercice antérieur	488,85	0	
Produit de gestion courante	10,52	0	
TOTAL	528 562,56	496 217,92	576 425,85
Subvention	972 558	991 847	793 477
Total général des recettes	2 063 322,11	2 125 014,92	1 977 587,44

BILAN/CONSTATATIONS

Toutes les prestations sont soumises à condition de quotient fiscal qui varient pour chacune d'elle.

Les chèques vacances sont largement plébiscités par les agents. En effet, l'ensemble des agents peuvent y prétendre avec une prise en charge modulée selon les revenus, cela permet de maintenir son caractère social. Grâce à cette prestation tout agent peut bénéficier d'une aide, le COS n'exclue personne.

Dans l'avenir, le COS souhaiterait réévaluer tous les quotients fiscaux de chaque prestation.

Le solde de la subvention n'a pas été versé car les prestations 2013 sont toujours en cours de traitement et les comptes du COS n'ont pas encore été arrêtés.

Afin d'équilibrer le budget et pour financer les activités sociales et les frais généraux, le COS utilise une partie du remboursement des prêts attribués.

Cette tendance s'accroît au fil des années, ce qui nous a amené à limiter le nombre de prêts à octroyer. Mais cela ne sera pas suffisant car pour l'établissement du budget 2014 une ligne budgétaire supplémentaire a été créée : apport de trésorerie.

En 2013 sur le budget prévisionnel, le total des dépenses (hors prêts) est de 1 780 015 € pour un total de recettes (hors remboursement prêts) de 1 628 793 € (soit un delta de 151 222 €).

Budget prévisionnel : 2 125 015 € - Budget réalisé en dépenses : 1 751 132,20 € au 8 janvier 2014.

La présidente,



BUDGET PREVISIONNEL 2014 ADOPTE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2013

DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2014	RECETTES	BUDGET PREVISIONNEL 2014
ACTIVITES PRETS		ACTIVITE PRETS	
PRETS D'HONNEUR		RBT PRETS HONNEUR	0 €
PRETS IMMOBILIERS	297 000 €	RBT PRETS IMMOBILIERS	368 551 €
PRÊT DEVELOPPEMENT DURABLE		RBT PRETS IMMOBILIERS DEVELOPPEMENT DURABLE	19 803 €
PRÊT SECTEUR LOCATIF	17 000 €	RBT PRETS AIDE SECTEUR LOCATIF	9 197 €
PRÊT AMENAGEMENT LOCATIF	5 000 €	RBT PRETS AMELIORATION SECTEUR LOCATIF	2 745 €
PRÊT AIDE EQUIPEMENT 1ERE NECESSITE	14 000 €	RBT PRETS AIDE EQUIPEMENT 1ERE NECESSITE	7 175 €
PRETS SOINS DENTAIRE, OPTIQUES, AUDITIFS	13 000 €	RBT PRETS SOINS DENTAIRE, OPTIQUES ET AUDITIFS	8 881 €
SECOURS D'URGENCE	1 000 €	RBT PRETS SECOURS D'URGENCE	
TOTAL VERSEMENT PRETS	347 000 €	TOTAL REMBOURSEMENT PRETS	416 352 €

DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2014	RECETTES	BUDGET PREVISIONNEL 2014
ACTIVITES SOCIALES		PARTICIPATION ADHERENTS	
AIDES VACANCES LIMITEES A 31 JOURS		COTISATIONS	6 100 €
CENTRES VACANCES	20 000 €	PARTICIPATION PRETS	4 200 €
SEJOURS LINGUISTIQUES	4 000 €		
SEJOURS SKI	5 100 €		
VVF	1 200 €		
LOCATION ORGANISME	11 100 €		
LOCATION PARTICULIER	1 000 €		
OPERATION "VACANCES POUR TOUS"	20 000 €		
TOTAL AIDES VACANCES LIMITEES A 31 JOURS	62 400 €	TOTAL PARTICI ADH + COTISATIONS	10 300 €
AIDES VACANCES HORS 31 JOURS			
PRESTATION CRECHE	60 500 €		
PRESTATION GARDERIE PERISCOLAIRE	7 000 €		
PRESTATION CENTRES AERES	24 500 €		
SEJOURS PARASCOLAIRES	10 300 €		
TOTAL AIDES VACANCES HORS 31 JOURS	102 300 €		
LOCATION LINEAIRES			
PRESTATION LOCATION MOBIL HOME	136 993 €	PARTICIPATION LINEAIRES MOBIL HOME	59 912 €
PRESTATION LOCATION NUITEEES	12 800 €	PARTICIPATION NUITEEES	12 128 €
		PARTICIPATION NUITEEES semaines KRUSOE	2 215 €
TOTAL LOCATION LINEAIRES	149 793 €	TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS MH & NUITEEES	74 255 €
CHEQUES VACANCES			
CHEQUES VACANCES	900 000 €	PARTICIPATION ADHERENTS CHEQUES VACANCES	559 350 €
GESTION ANCV	9 165 €		
TOTAL CHEQUES VACANCES	909 165 €	TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS CHEQUES VACANCES	559 350 €
BONS D'ACHAT			
SCOLARITE ATTRIBUTION	184 822 €		
MARIAGE / PACS	6 314 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (rbt au COS adh radié)	
NAISSANCES	11 242 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (ADHESIONS ANTERIEURES)	
TOTAL BONS D'ACHATS	202 378 €		
PRIMES			
DEPART EN RETRAITE	37 500 €		
PRIME MEDAILLES	47 700 €		
SECOURS OBSEQUES	15 100 €		
TOTAL PRIMES	100 300 €		
AIDES FINANCIERES			
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	7 000 €		
AIDE DENTAIRE OPTIQUE AUDITIF	2 022 €		
AIDE EQUIPEMENT 1ERE NECESSITE	6 000 €		
TOTAL AIDES FINANCIERES	15 022 €	TOTAL PARTICIPATION ADHERENTS	643 905 €
SOUS TOTAL ACTIVITES SOCIALES	1 541 358 €		
FRAIS GENERAUX			
PERSONNEL	197 267 €		
LOCAUX / MEUBLES	12 000 €		
COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 783 €		
SOUTIEN COMPTABLE	6 310 €	APPORT TRESORERIE	76 591 €
ASSURANCES	1 365 €	APPORT TRESORERIE	76 591 €
CONSOUMMABLES / FOURNITURES	5 479 €		
MAINTENANCE LOGICIEL	1 824 €		
FRAIS BANCAIRES	900 €		
FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	1 000 €		
FRAIS POSTAUX	1 609 €		
CONTENTIEUX - HUISSIERS	300 €		
PERTES ET PROFITS	500 €	SUBVENTION	991 847 €
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	240 337 €	TOTAL SUBVENTION	991 847 €
TOTAL DEPENSES (frais généraux + activités sociales)	1 781 695 €	TOTAL RECETTES	1 712 343 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	2 128 695 €	TOTAL GENERAL RECETTES	2 128 695 €